

Fribourg, le 4 mai 2020

# Avant-projet de loi sur la révision totale de la loi sur la protection des données (LPrD)

## Prise de position du PLRF

Madame la Chancelière,

Madame, Monsieur,

Les dispositions de cette loi du 24.11.1994 sont aujourd'hui dépassées par les développements techniques et sociétaux survenus au cours des 25 dernières années. Cet avant-projet vise à mettre en conformité le droit cantonal fribourgeois avec les nouveaux standards (extrait rapport explicatif).

Le message du Conseil d'Etat est agréable à lire et ses analyses sont claires et précises.

- Le projet étant **fortement inspiré par le projet actuel de révision totale de la loi fédérale**, ne serait-il pas plus judicieux d'avoir une unité législative en matière de protection des données ? Le traitement automatisé des données personnelles mérite une protection accrue. La technologie actuelle est telle que grâce à Internet et aux réseaux sociaux, des informations peuvent être véhiculées à travers le monde avec une rapidité vertigineuse. Une législation moderne et efficace doit pouvoir protéger les personnes privées et les personnes morales de toute violation de ses droits fondamentaux et ce n'est pas une « **double législation qui va faciliter les démarches, surtout lorsqu'il est question de « clouds !** » Certes, une loi fédérale porterait atteinte au fédéralisme, mais elle apporterait une plus grande efficacité à l'application de la LPrD, sans pour autant mettre en péril la souveraineté des cantons.
- **Art. 4, al. 1, litt a : Définitions :** *n'y aurait-il pas lieu d'ajouter les personnes décédées comme il y est fait allusion à l'art. 33 du projet (données de la personne décédée) ?*
- **Art. 24 Vidéosurveillance :** *qu'en est-il de la surveillance qui peut s'opérer avec un drone dans un espace privé ? Je ne trouve aucune mention à ce propos ; l'on renvoie à une législation spéciale ! Il est important que des garde-fous soient prévus face à l'utilisation des drones proche des espaces privés (protection de la sphère privée !)*
- **Digitalisation :** *est-ce que cette loi est suffisamment adaptée aux évolutions et données sensibles de la digitalisation, notamment aux conséquences malheureuses qui peuvent en découler ? Il est dit dans le*

**Créons les solutions**

*message que cette loi fribourgeoise est alignée sur les nouveaux standards applicables en matière de protection des données à l'ère de la digitalisation. Qu'en est-il concrètement ?*

Nous vous remercions par avance de bien vouloir prendre en compte nos remarques et questions et, dans l'attente du résultat de cette consultation, nous vous adressons, Madame la Chancelière, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

AU NOM DU PLR.LES LIBERAUX-RADICAUX DU CANTON DE FRIBOURG



Sébastien Dorthe  
Président



Savio Michellod  
Secrétaire général

**Contacts :**

- Antoinette Badoud, députée